

Container Label

GROUPE	9D	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

INSECTICIDE VERSYS^{MD}

Pour la suppression des pucerons et des aleurodes dans les groupes suivants: SGC 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes, GC 4-13 Légumes-feuilles, GC 5-13 Légumes-fleurs et légumes pommés du genre *Brassica*, GC 8-09 Légumes-fruits, GC 9 Cucurbitacées, GC 11-09 Fruits à pépins, GC 12-09 Fruits à noyau, SGC 22B Légumes-pétiotes et noisettes

Concentré émulsifiable

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Afidopyropen 100 g/L

Nº. D'HOMOLOGATION 33266

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT POISON
IRRITANT POUR LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

VERSYS est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé ou absorbé par la peau.
3. Nocif si inhaler. Éviter d'inhaler les pulvérisations. Provoque une irritation de la peau. **NE PAS** mettre en contact avec la peau.
4. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisation pneumatique en cabine ouverte. Le couvre-chef peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Des gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requises pendant l'application avec une cabine fermée.
5. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer vos vêtements de travail et prendre un bain ou une douche après avoir manipuler ou pulvériser le produit. Laver les vêtements de protection avant de les reporter.
6. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
8. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les ajustements du pulvérisateur.
9. Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons et les bandes végétatives filtrantes spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Avertissement - Abeilles : Les études de laboratoire ont démontrés des effets sublétaux (comme les problèmes avec la coordination ou la locomotion) aux abeilles. Les études en conditions semi-naturelles et les études sur le terrain réalisées avec ce produit n'ont révélé aucun effet sur le développement des colonies d'abeilles mellifères. Toutefois, les effets à court terme peuvent se produire. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site d'application. Durant la période de floraison des cultures et lorsque des mauvaises herbes en fleurs sont présentes, l'application peut être faite le soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter les instructions complètes, « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion », sur le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cpsspc/pubs/pest/fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiquesfra.php>). Suivre les directives spécifiques à la culture pour la période d'application.

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux zones avec pente modérée à forte, un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement, il faut aménager une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques, selon le MODE D'EMPLOI

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Pour prévenir la contamination, ne pas expédier ou entreposer le produit près de aliments destinés aux humains et aux animaux, les semences ou fertilisants.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Smaller Container Label

GROUPE	9D	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

INSECTICIDE VERSYS^{MD}

Concentré émulsifiable

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Afidopyropen 100 g/L

N^o. D'HOMOLOGATION 33266

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT POISON
IRRITANT POUR LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

VERSYS est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

Veillez se référer au livret pour la liste complète de précautions et de l'équipement de protection individuelle.

1. Nocif si avalé ou absorbé par la peau.
2. Nocif si inhaler. Éviter d'inhaler les pulvérisations. Provoque une irritation de la peau. **NE PAS** mettre en contact avec la peau.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

Veillez se référer au livret pour la liste complète de précautions environnementales et pour l'information concernant l'avis à l'utilisateur.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Pour prévenir la contamination, ne pas expédier ou entreposer le produit près de aliments destinés aux humains et aux animaux, les semences ou fertilisants.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INSECTICIDE VERSYS^{MD}

Pour la suppression des pucerons et des aleurodes dans les groupes suivants: SGC 1C Légumes-tubercules et légumes-cormes, GC 4-13 Légumes-feuilles, GC 5-13 Légumes-fleurs et légumes pommés du genre *Brassica*, GC 8-09 Légumes-fruits, GC 9 Cucurbitacées, GC 11-09 Fruits à pépins, GC 12-09 Fruits à noyau, SGC 22B Légumes-pétioles et noisettes

Concentré émulsifiable

AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : Afidopyropen 100 g/L

N°. D'HOMOLOGATION 33266

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



**AVERTISSEMENT POISON
IRRITANT POUR LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à 1 000 L

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

VERSYS est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'**INSECTICIDE VERSYS**^{MD} qui est en concentré dispersible (CD), est un insecticide de contact sélectif pour la suppression d'une large gamme de pucerons et aleurodes. La matière active de l'**INSECTICIDE VERSYS** est l'afidopyropen, qui fait partie de la famille chimique des pyropenée. L'**INSECTICIDE VERSYS** cause un arrêt immédiat de la nutrition.

Lorsqu'il est utilisé comme indiqué, l'**INSECTICIDE VERSYS** procure une suppression des pucerons et des aleurodes ravageurs pour les cultures énumérées sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

Bien agitez le contenant avant l'usage.

Appliquer les doses recommandées du **INSECTICIDE VERSYS** tel que mentionné dans les tableaux de la dose d'application ci-dessous. Pour que l'**INSECTICIDE VERSYS** soit plus efficace, appliquez-le lors des premiers signes de l'apparition des insectes et avant que la pression de la population devienne trop forte. L'application doit être synchronisée pour correspondre aux seuils limites recommandés localement.

L'**INSECTICIDE VERSYS** n'est pas systémique. Un recouvrement complet et uniforme de toutes les parties de la plante est requis pour une suppression efficace. Des applications foliaires peuvent être effectuées en utilisant un équipement d'application terrestre ou aérien ajustée adéquatement. Des volumes élevés d'eau sont recommandées pour un recouvrement complet et uniforme. L'application de l'**INSECTICIDE VERSYS** avec des volumes de pulvérisation plus faibles que ceux recommandés peut rendre plus difficile l'atteinte d'un recouvrement complet et peut résulter en un effet plus faible et/ou suppression inappropriée.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

Tolérance de la plante

Ce produit a été évalué sur plusieurs variétés sans phytotoxicité observée aux doses sur l'étiquette; par contre, l'**INSECTICIDE VERSYS** n'a pas été testé sur toutes les variétés et cultivars. En raison du grand nombre d'espèces de plantes et les variétés ou cultivars qui leurs sont associés et compte tenu des conditions de croissance variables, il est impossible de tester chaque plante quant à sa tolérance au produit. Il est recommandé d'essayer le produit sur un petit groupe de plantes représentatives pour vérifier la tolérance à l'**INSECTICIDE VERSYS** sous les conditions de croissance locales, et ce, avant une utilisation à grande échelle.

Instructions pour l'application de l'INSECTICIDE VERSYS

SOUS-GROUPE DE CULTURE 1C : Légumes-tubercules et légumes-cormes			
Tableau Dose Application (Application terrestre et aérienne)			
Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Sous-groupe de culture 1C : Légumes-cormes et légumes-tubercules*	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)	0,1	7
	Puceron de pomme de terre (<i>Macrosiphum euphoribae</i>)		
	Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	0,35 à 0,5	
	Aleurode argenté (<i>Bemisia argentifolii</i>)		
<ul style="list-style-type: none"> • Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints. • Si la pression des aleurodes est forte, utilisez la dose la plus élevée sur l'étiquette pour une suppression optimale. • Toujours utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet. • Pour l'application terrestre, appliquer dans volume de pulvérisation minimal de 100 L/ha. • Pour l'application aérienne, appliquer dans volume de pulvérisation minimal de 50 L/ha. • Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété. • <u>Gestion de la résistance</u> : NE PAS faire plus de 2 applications successives de l'INSECTICIDE VERSYS avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent. • NE PAS faire plus de 4 applications par année. • NE PAS appliquer plus de 1,25 L/ha par année. • Pour les pommes de terre et les patates douces : Les applications pendant la période de floraison des cultures peut être faite seulement en soirée lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. 			
<p>* SOUS-GROUPE DE CULTURE 1C : Légumes-cormes et légumes-tubercules</p> <p>Marante, crosne du japon, topinambour, canna comestible, souchet comestible, taro, pomme de terre, patate douce et igname.</p>			

GROUPE DE CULTURE 4-13 : Légumes-feuilles (sauf le Brassica)			
Tableau Dose Application (Application terrestre seulement)			
Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Groupe culture 4-13 : Légumes-feuilles*	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)	0,1	0
	Puceron de pomme terre (<i>Macrosiphum euphoribae</i>)		
	Puceron de la laitue (<i>Nasonovia ribis-nigri</i>)		
	Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	0,35 à 0,5	
	Aleurode argenté (<i>Bemisia argentifolii</i>)		
<ul style="list-style-type: none"> • Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints. • Si la pression des aleurodes est forte, utilisez la dose la plus élevée sur l'étiquette pour une suppression optimale. • Appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 100 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet. • Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété. • <u>Gestion de la résistance</u> : NE PAS faire plus de 2 applications successives de l'INSECTICIDE VERSYS avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent. • NE PAS faire plus de 4 applications par année. • NE PAS appliquer plus de 1,25 L/ha par année. • NE PAS appliquer dans les serres. • NE PAS appliquer par voie aérienne. 			
<p>*GROUPE DE CULTURE 4-13 : Légumes-feuilles Amarante tricolore; Amarante; Roquette; Aster des Indes; Bident poilu; Rapini; Brocoli chinois; Moutarde d'Abyssinie; Chou à grosses côtes; Caya blanc; Cham-chwi; Cham-na-mul; Cerfeuil, feuille fraîche; Chou pak-choï; Chipilín; Chrysanthème des jardins; Coriandre, feuille fraîche; Chou cavalier; Mâche (y compris la mâche commune, et la mâche d'Italie); Cosmos; Cresson alénois; Cresson de terre; Pissenlit; Dang-gwi; Aneth, feuille fraîche; Oseille; Dol-nam-mul; Ebolo; Endive; Scarole; Grassé; Foo yip; Chénopode Bon-Henri; Chou à faucher; Chénopode de Berlandier; Jute, feuille; Chou frisé; Laitue amère; Laitue pommée; Laitue frisée; Maca; Mizuna; Feuille de moutarde; Arroche; Persil, feuille fraîche; Plantain lancéolé; Plantain majeur; Primevère des jardins; Pourpier potager; Pourpier d'hiver; Radicchio; Radis, feuille; Colza, feuille; Roquette sauvage; Bourse-à-pasteur; Épinard; Baselle; Épinard de Nouvelle-Zélande; Chénopode géant; Bette à cardé; Calalou; Navet, feuille; Herbe-le-rail; Watercress; Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>			

GROUPE DE CULTURE 5-13 : Légumes-fleurs et légumes pommés genre *Brassica*
Tableau Dose Application (Application terrestre seulement)

Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Groupe culture 5-13 : Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> *	Puceron du chou (<i>Brevicoryne brassicae</i>)	0,1	0
	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)		
	Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	0,35 à 0,5	
	Aleurode argenté (<i>Bemisia argentifolii</i>)		

- Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints.
- Si la pression des aleurodes est forte, utilisez la dose la plus élevée sur l'étiquette pour une suppression optimale.
- Appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 100 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet.
- Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété.
- Gestion de la résistance : **NE PAS** faire plus de 2 applications successives de l'**INSECTIDE VERSYS** avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent.
- **NE PAS** faire plus de 4 applications par année.
- **NE PAS** appliquer plus de 1,25 L/ha par année.
- **NE PAS** appliquer par voie aérienne.

***GROUPE DE CULTURE 5-13 : Légumes-fleurs et légumes pommés du genre *Brassica* inclus**

Brocoli, Chou de Bruxelles, Chou pommé, Chou pé-tsaï, Chou-fleur, Cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

GROUPE DE CULTURE 8-09 : Légumes-fruits			
Tableau Dose Application (Application terrestre seulement)			
Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Groupe culture 8-09 : Légumes-fruits (autres que les cucurbitacées)*	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)	0,1	0
	Puceron de pomme de terre (<i>Macrosiphum euphoribae</i>)		
	Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	0,35 à 0,5	
	Aleurode argenté (<i>Bemisia argentifolii</i>)		
<ul style="list-style-type: none"> • Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints. • Si la pression des aleurodes est forte, utilisez la dose la plus élevée sur l'étiquette pour une suppression optimale. • Appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 100 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet. • Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété. • <u>Gestion de la résistance</u> : NE PAS faire plus de 2 applications successives de l'INSECTICIDE VERSYS avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent. • NE PAS faire plus de 4 applications par année. • NE PAS appliquer plus de 1,25 L/ha par année. • Les applications pendant la période de floraison des cultures peut être faite seulement en soirée lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. • NE PAS appliquer dans les serres. • NE PAS appliquer par voie aérienne. 			
<p>*GROUPE DE CULTURE 8-09 : Légumes-fruits</p> <p>Aubergine d'Afrique, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de goji, cerise de terre, bicorne, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomates, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>			

GROUPE DE CULTURE 9 : Cucurbitacées			
Tableau Dose Application (Application terrestre seulement)			
Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Groupe culture 9 : Cucurbitacées*	Puceron du melon (<i>Aphis gossypii</i>)	0,1	0
	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)		
	Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	0,35 à 0,5	
	Aleurode argenté (<i>Bemisia argentifolii</i>)		
<ul style="list-style-type: none"> • Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints. • Si la pression des aleurodes est forte, utilisez la dose la plus élevée sur l'étiquette pour une suppression optimale. • Appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 100 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet. • Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété. • <u>Gestion de la résistance</u> : NE PAS faire plus de 2 applications successives de l'INSECTICIDE VERSYS avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent. • NE PAS faire plus de 4 applications par année. • NE PAS appliquer plus de 1,25 L/ha par année. • Les applications pendant la période de floraison des cultures peut être faite seulement en soirée lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. • NE PAS appliquer dans les serres. • NE PAS appliquer par voie aérienne. 			
<p>*GROUPE DE CULTURE 9 : Cucurbitacées</p> <p>Chayotte (fruit), courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), gourde comestible (y compris la gourde hechima et l'okra chinois), momordique (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de cucumis melo, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de perse, le melon serpent, ainsi que les melons casaba, crenshaw, golden pershaw, honey ball, mango, honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que cucurbita mixta, c. pepo, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque (hybrides et/ou variétés de <i>citrullus lanatus</i>).</p>			

GROUPE DE CULTURE 11-09 : Fruits à pépins			
Tableau Dose Application (Pulvérisation à jet porté seulement)			
Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Groupe culture 11-09 : Fruits à pépins*	Puceron rose du pommier (<i>Dysaphis plantaginea</i>)	0,1	7
	Puceron vert du pêcher (<i>Aphis pomi</i>)		
<ul style="list-style-type: none"> • Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints. • Pour une application à jet porté, appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 1000 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet. • Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété. • <u>Gestion de la résistance</u> : NE PAS faire plus de 2 applications successives de l'INSECTICIDE VERSYS avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent. • NE PAS faire plus de 4 applications par année. • NE PAS appliquer plus de 0,4 L/ha par année. • Les applications pendant la période de floraison des cultures, et lorsque le couvert végétal du verger qui contient des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouve, peut seulement être faite en soirée lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. • NE PAS appliquer par voie aérienne. 			
<p>*GROUPE DE CULTURE 11-09 : Les Fruits à pépins inclus</p> <p>Pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire Asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>			

GROUPE DE CULTURE 12-09 : Fruits à noyau			
Tableau Dose Application (Pulvérisation à jet porté seulement)			
Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Groupe culture 12-09 : Fruits à noyau*	Puceron roux du prunier (<i>Hysteroneura setariae</i>) Puceron noir du cerisier (<i>Myzus cerasi</i>) Puceron farineux du prunier (<i>Hyalopterus pruni</i>)	0,1	7
<ul style="list-style-type: none"> • Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints. • Pour une application à jet porté, appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 1000 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet. • Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété. • <u>Gestion de la résistance</u> : NE PAS faire plus de 2 applications successives de l'INSECTICIDE VERSYS avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent. • NE PAS faire plus de 2 applications par année. • NE PAS appliquer plus de 0,20 L/ha par année. • Les applications pendant la période de floraison des cultures, et lorsque le couvert végétal du verger qui contient des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouve, peut seulement être faite en soirée lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas • NE PAS appliquer par voie aérienne. 			
<p>*GROUPE DE CULTURE 12-09 : Fruits à noyau</p> <p>Abricot, abricot du Japon, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, jujube, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du canada, prune myrobolan, prune chickasaw, prune de damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot, prunelle, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.</p>			

SOUS-GROUPE DE CULTURES 22B : Légumes pétiolés
Tableau Dose Application (Application terrestre seulement)

Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Sous-groupe Culture 22B : Légumes pétiolés*	Puceron vert du pêcher (<i>Myzus persicae</i>)	0,1	0
	Puceron de pomme de terre (<i>Macrosiphum euphoribae</i>)		
	Puceron de la laitue (<i>Nasonovia ribis-nigri</i>)		
	Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>)	0,35 à 0,5	
	Aleurode argenté (<i>Bemisia argentifolii</i>)		

- Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints.
- Si la pression des aleurodes est forte, utilisez la dose la plus élevée sur l'étiquette pour une suppression optimale.
- Appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 100 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet.
- Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété.
- Gestion de la résistance : **NE PAS** faire plus de 2 applications successives de l'**INSECTICIDE VERSYS** avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent.
- **NE PAS** faire plus de 4 applications par année.
- **NE PAS** appliquer plus de 1,25 L/ha par année.
- **NE PAS appliquer par voie aérienne.**

SOUS-GROUPE CULTURE 22B : Légumes pétiolés

Cardon, céleri, céleri chinois, pétasite du Japon, rhubarbe, udo, zuiki, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.

Noisettes Tableau Dose Application (Pulvérisation à jet porté seulement)			
Culture(s)	Ravageur(s) éliminé(s)	Quantité de produit par application (L/ha)	Intervalle avant récolte (jours)
Noisettes	Puceron du noisetier (<i>Myzocallis coryli</i>)	0,1	7
<ul style="list-style-type: none"> • Allouez un minimum de 7 jours entre les applications. Surveillez les populations de ravageurs et effectuez une autre application si nécessaire une fois que les seuils d'intervention ont été atteints. • Pour une application à jet porté, appliquer dans un volume minimal de pulvérisation de 1000 L/ha. Utiliser le volume d'eau approprié pour assurer un recouvrement complet. • Veuillez consulter la tolérance des plants pour des renseignements plus spécifiques sur la variété. • <u>Gestion de la résistance</u> : NE PAS faire plus de 2 applications successives de l'INSECTICIDE VERSYS avant de faire une rotation avec un insecticide possédant un mode d'action différent. • NE PAS faire plus de 2 applications par année. • NE PAS appliquer plus de 0,20 L/ha par année. • Les applications pendant la période de floraison des cultures, et lorsque le couvert végétal du verger qui contient des végétaux ou des mauvaises herbes en floraison s'y trouve, peut seulement être faite en soirée lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas. • NE PAS appliquer par voie aérienne. 			

Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures

Culture	Période minimale entre l'application et la récolte (IAR) (Jours)	Dose de produit maximale par ha par application (Litres)	Dose de produit maximale par ha année (Litres)
SGC 1C Légumes - tubercules et légumes-cornes	7	0,5	1,25
GC 4-13 Légumes-feuilles	0	0,5	1,25
GC 5-13 Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i>	0	0,5	1,25
GC 8-09 Légumes-fruits	0	0,5	1,25
GC 9 Cucurbitacées	0	0,5	1,25
GC 11-09 Fruits à pépins	7	0,1	0,4
GC 12-09 Fruits à noyau	7	0,1	0,2
SGC 22B Légumes-pétioles	0	0,5	1,25
Noisettes	7	0,1	0,2

Application terrestre

Appliquer l'**INSECTICIDE VERSYS** aux doses indiquées dans les tableaux des doses spécifiques aux cultures lorsque les seuils des insectes sont atteints. Utilisez un volume minimal d'eau de 100 L/ha dépendant de la méthode d'application (consulter les tableaux des doses spécifiques aux cultures). S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application à jet porté

Appliquer l'**INSECTICIDE VERSYS** aux doses indiquées dans les tableaux des doses spécifiques aux cultures lorsque les seuils des insectes sont atteints. Utilisez un volume minimal d'eau de 1000 L/ha. S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne

Appliquer l'**INSECTICIDE VERSYS** aux doses indiquées dans les tableaux des doses spécifiques aux cultures lorsque les seuils des insectes sont atteints. Utilisez un volume minimal d'eau de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir soigneusement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buse relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains

et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273) ou obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Mélange en réservoir

Dans certains cas, le mélange en réservoir du produit avec un autre produit antiparasitaire ou un fertilisant peut résulter en des effets biologiques qui peuvent comprendre, mais qui ne se limitent pas à: une réduction de l'efficacité contre le ravageur ou une augmentation du dommage chez la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 pour des informations avant le mélange de tout pesticide ou fertilisant qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette. L'utilisateur assume le risque de perte survenant suite à l'utilisation de mélanges en réservoir qui n'apparaissent pas sur cette étiquette ou qui ne sont pas spécifiquement recommandés par BASF.

Avant d'utiliser tout mélange en réservoir, tester la combinaison sur une petite superficie de la culture à traiter afin de s'assurer qu'un effet phytotoxique ne surviendra pas suite à l'application. Traiter une petite portion de la culture ciblée incluant les cultivars transplantés et évaluez-le pendant 3 à 7 jours avant de faire un traitement sur l'ensemble de la culture.

Bandes végétatives filtrantes

Il faut aménager une bande de végétation filtrante (BVF) d'une largeur d'au moins 10 mètres. La BVF doit être située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La BVF doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres plantes. La BVF doit être maintenue. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

Il faut respecter tant la BVF que les zones tampons contre la dérive de pulvérisation.

Zones tampons contre la dérive de pulvérisation

Les zones tampons contre la dérive de pulvérisation visent à protéger les habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation. Ces zones tampons sont une exigence distincte de celle concernant la BVF qui vise à atténuer les risques dus au ruissellement.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

Application aérienne : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de la dérive de pulvérisation

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitats estuariens / marins aux profondeurs de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Légumes-tubercules et légumes-cormes, Légumes-feuilles, Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> , Légumes-fruits (sauf les Cucurbitacées), Cucurbitacées et Légumes-pétioles		3	2	40	20
Pulvérisateur pneumatique	Fruits à pépins	Début de la croissance	20	10	45	35
		Fin de la croissance	10	5	35	25
	Fruits à noyau et noisettes	Début de la croissance	15	5	45	35
		Fin de la croissance	5	3	35	25
Aérienne	Légumes-tubercules et légumes-cormes	Voilure fixe	65	20	800	800
		Voilure tournante	50	20	800	550

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, il faut consulter les étiquettes de tous les produits utilisés dans le mélange et respecter la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée parmi les produits utilisés, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

La zone tampon de la dérive de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Cet outil ne peut pas être utilisé pour réduire les bandes végétatives filtrantes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons et les bandes végétatives filtrantes spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Avertissement – Abeilles. Les études de laboratoire ont démontrés des effets sublétaux (comme les problèmes avec la coordination ou la locomotion) aux abeilles. Les études en conditions semi-naturelles et les études sur le terrain réalisées avec ce produit n'ont révélé aucun effet sur le développement des colonies d'abeilles mellifères. Toutefois, les effets à court terme peuvent se produire. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site d'application. Durant la période de floraison des cultures et lorsque des mauvaises herbes en fleurs sont présentes, l'application peut être faite le soir lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter les instructions complètes, "Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion", sur le site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cpsppc/pubs/pest/fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiquesfra.php>). Suivre les directives spécifiques à la culture pour la période d'application.

Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux zones avec pente modérée à forte, un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement, il faut aménager une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques, selon le MODE D'EMPLOI.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'**INSECTICIDE VERSYS** contient un insecticide du groupe 9D. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'**INSECTICIDE VERSYS** et à d'autres insecticides du groupe 9. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **INSECTICIDE VERSYS** ou les insecticides du même groupe 9 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- **NE PAS** faire plus d'applications du **VERSYS INSECTICIDE** par année que ce qui est spécifié dans la section Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures de l'étiquette.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou à www.agsolutions.ca.

MÉLANGE

1. S'assurer le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'usage. Respecter les recommandations de nettoyage spécifiées sur l'étiquette du produit qui a été utilisé auparavant.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise d'**INSECTICIDE VERSYS**.
4. Ajouter la quantité approprié du produit d'association au réservoir si nécessaire.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Un délai avant la plantation de 30 jours est requis pour les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.
2. **NE PAS** utiliser dans les serres.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Nocif si avalé ou absorbé par la peau.
3. Nocif si inhaler. Éviter d'inhaler les pulvérisations. Provoque une irritation de la peau. **NE PAS** mettre en contact avec la peau.
4. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisation pneumatique en cabine ouverte. Le couvre-chef peut consister en un surcoiffé résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque.. Des gants ne sont pas requis pendant l'application avec une cabine fermée.
5. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'utiliser les toilettes. Retirer vos vêtements de travail et prendre un bain ou une douche après avoir manipuler ou pulvériser le produit. Laver les vêtements de protection avant de les reporter.
6. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
7. Nettoyer soigneusement l'équipement de pulvérisation après l'usage.
8. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les ajustements du pulvérisateur.
9. Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu, des terrains de sport, des bâtiments publics et tout autre site où les personnes du public, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. **NE RIEN** administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit non utilisé dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Pour prévenir la contamination, ne pas expédier ou entreposer le produit près de aliments destinés aux humains et aux animaux, les semences ou fertilisants.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.